

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 67**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE**

---

**OBJET**

Projet MEDIASTIAM, Ecole des Arts et Métiers à Aix-en-Provence CPER 2015-2020, volet immobilier

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
12207**

## **RAPPEL**

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) a été signé le 29 mai 2015 pour la période 2015-2020. Il définit le cadre des grands investissements structurants réalisés sur le territoire régional. Ce contrat porte sur un montant de 1,8 milliard d'euros financés à part égale par l'Etat et la Région.

La Commission permanente, par délibération n°71 du 21 octobre 2016, a validé les engagements financiers du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la convention départementale d'application du contrat de plan Etat-Région.

L'objectif du Département est de maintenir son intervention en faveur du renforcement des pôles de compétence de l'enseignement supérieur et de participer au financement de projets de recherche d'envergure et structurants pour notre territoire.

## **OBJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente le projet MEDIASTRIAM, inscrit au CPER 2015-2020 parmi les projets immobiliers des établissements d'enseignement supérieur dans l'axe relatif à l'économie de la connaissance et les filières stratégiques. Ceux-ci ont été ciblés par le Département dans la convention d'application en raison de leur contribution au développement de campus attractifs et fonctionnels.

## **PRESENTATION**

L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ayant le statut de Grand Etablissement dont le campus se situe à Aix-en-Provence, au croisement du cours des Arts et Métiers et du boulevard Carnot.

Le campus des Arts et Métiers à Aix totalise 26000 m<sup>2</sup>. Le projet MEDIASTIAM (Médiation Scientifique Technologique et Industrielle des Arts et Métiers), prévoit la réhabilitation d'un bâtiment (H) de 1893 m<sup>2</sup>. Celui-ci comporte les départements Mécanique/Energétique et Usine Ecole datant pour partie du 19<sup>e</sup> siècle. Cela permettra de créer un espace de travail collaboratif ouvert sur la ville et visant à renforcer l'attractivité, l'efficacité et la mise en synergie des missions de base du Campus : les formations d'ingénieurs et de docteurs, la recherche technologique, le transfert de technologie et la valorisation. Mediastiam permettra ainsi de développer et mettre à disposition des services, des ressources et des compétences en matière de formations, de transferts de technologies et d'expertises sur les métiers de l'ingénieur autour des filières industrielles du territoire, et notamment, celles de l'aéronautique et de l'efficacité énergétique.

Le calendrier prévisionnel des travaux se déroule comme suit :

- Début 2017 – mars 2018 : études
- Avril 2018- 2020 : travaux
- Ouverture prévue en 2020.

Le montant total de ce projet qui s'inscrit dans le CPER 2015-2020 est de 3 750 000 €. Il est proposé que le Conseil départemental participe à hauteur de 500 000 €. Le dossier présenté par les Arts et Métiers bénéficie aussi des financements de la Métropole, de l'Etat, de la Région et de fonds européens Feder.

Une fiche technique et financière est jointe au présent rapport.

## **PROPOSITIONS**

Madame la Déléguée à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ayant émis un avis favorable, je vous propose :

- d'approuver l'attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers, pour le Campus d'Aix-en-Provence, d'un montant de 500 000 € pour le projet Mediastiam d'un montant total de 3 750 000 € inscrit au CPER 2015-2020.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental :

- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'approuver le projet de convention joint au rapport et d'autoriser Madame la Présidente à le signer.

Au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**Projet MEDIASTIAM  
CPER 2015-2020  
Réhabilitation immobilière**

Organisme demandeur	Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) 147 boulevard de l'Hopital 75013 PARIS
Représentant	Directeur général : Laurent Carraro (jusqu'au 27/02/17) Nomination en cours
Pour le compte	Campus Ensam Aix-en-Provence 2, cours des Arts et Métiers 13617 Aix-en-Provence
Représentant	Directeur : Philippe COLLOT
Montant sollicité	500 000 €
Montant total du projet	3 750 000 €
Mesure	CPER 2015-2020, réhabilitation immobilière
Objet	Opération MEDIASTIAM : pôle de médiation scientifique, technique et industrielle : volet immobilier Réhabilitation d'un bâtiment de 1893 m <sup>2</sup> et aménagement d'un tiers-lieux d'innovation
Lieu d'exécution du projet	Campus Arts et Métiers, Aix

**Plan de financement (CPER 2015-2020)**

DEPENSES €* €		RECETTES €* €	
Maitrise d'œuvre	582 000 €	Etat (FNADT)	300 000 €
Travaux	2 803 550 €	Région	300 000 €
Aléas	167 200 €	<b>Conseil départemental</b>	<b>500 000 €</b>
Assurances	112 150 €	Métropole	1 500 000 €
Actualisation révisions	85 100 €	FEDER	750 000 €
		ENSAM, fonds propres	400 000 €
<b>Total</b>	<b>3 750 000 €</b>		<b>3 750 000 €</b>

\* : dépenses à la charge de l'ENSAM : hors taxe + TVA non récupérable

Demande de financement auprès du Conseil départemental : 500 000 € soit 13,33%